



## LA PROTECTION DES PIEDS

### Les équipements de protection individuelle en complément des équipements de protection collective...

#### Point de repère

Les lésions des pieds et des jambes représentent 24 % des lésions corporelles au travail.

#### Signes d'alerte

- Vous travaillez sur des sols glissants ou irréguliers, encombrés ou pouvant présenter des éléments perforants (tels que clous, pièces de métal...).
- Lors de votre activité, vous manutentionnez des éléments lourds, manuellement, ou à l'aide d'un transpalette, d'un gerbeur ou d'un chariot.
- Vous réalisez des travaux électriques.

- Votre poste vous expose à des chutes de hauteur ou de plain-pied.
- Vous utilisez des machines coupantes de type tronçonneuses ou faucheuses rotatives...

#### Effets

Les blessures aux pieds liées au travail se divisent en 2 grandes catégories :

- les perforations, les écrasements, les lacérations
- les blessures résultant des glissades, des faux-pas et des chutes (entorses, fractures).

Dans les cas les plus sévères, il peut s'agir de pieds ou d'orteils sectionnés.



## CONDUITES À TENIR

### PAR L'EMPLOYEUR

**Mettez en place prioritairement des protections collectives. S'il subsiste un risque pour les salariés, fournissez-leur un équipement individuel de protection des pieds adapté.**

**Attention, toutes les chaussures et bottes de protection ne protègent pas contre les mêmes risques.**

En effet, selon les besoins :

- ▶ la semelle protégera contre le froid, le chaud, les produits chimiques, les perforations ou présentera des propriétés antidérapantes, antistatiques ou isolantes
- ▶ la tige sera résistante aux projections de métal en fusion ou imperméable
- ▶ la chaussure présentera un embout de protection, un protecteur de la malléole ou encore un talon absorbant d'énergie.

**Vous devrez donc analyser le travail effectué et déterminer l'équipement le plus adapté.**

Les marquages indiqués sur les chaussures ou les bottes, leur emballage et leur notice d'utilisation vous fourniront des informations sur la protection apportée.

### PAR LE SALARIÉ

- ▶ Préférez des chaussures bien ajustées, qui retiennent fermement le talon.
- ▶ Contrôlez l'état de votre équipement avant de l'utiliser. Nettoyez-le et entretenez-le régulièrement selon la notice du fabricant ou les instructions de votre employeur.
- ▶ Si vos chaussures ou bottes sont mouillées ou humides, veillez à les sécher avant l'utilisation suivante (pas trop près d'une source de chaleur, pour ne pas fragiliser le matériau).
- ▶ Éliminez régulièrement tous les débris métalliques incrustés dans la semelle et susceptibles d'altérer ses performances (notamment d'isolation électrique).
- ▶ Demandez le remplacement des chaussures usées ou défectueuses.

**À savoir : lorsque la morphologie de l'utilisateur ne permet pas le port de protecteurs courants, certains fabricants ou podos-orthésistes peuvent adapter des chaussures de série ou élaborer des modèles sur mesure.**

